



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-017-2024-12

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Démocratie en Santé et de la Communication-Démocratie Sanitaire

IDF-2024-11-27-00015 - Arrêté modificatif n°2024/43 relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France (9 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2024-12-09-00004 - Arrêté n° DOS-2024/5578 portant transfert des locaux de la SAS GSA AMBULANCES (77950 Montereau-sur-le Jard) (2 pages) Page 13

IDF-2024-12-02-00020 - Arrêté n° DOS-2024/5579 portant transfert des locaux de la SARL L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L) ayant pour nom commercial DTSU (2 pages) Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France - Direction départementale des territoires du Val d'Oise / Service régional d'économie agricole

IDF-2024-08-30-00014 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL LIBERT (5 pages) Page 19

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-06-17-00025 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l' EARL DE BAILLEUL (2 pages) Page 25

IDF-2024-08-30-00015 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l' EARL DE LA MARE AU DUC (4 pages) Page 28

IDF-2024-06-17-00024 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL VAG (1 page) Page 33

IDF-2024-09-03-00015 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA BOIS HENRY (3 pages) Page 35

IDF-2024-07-01-00019 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DE MONTLIEU (2 pages) Page 39

IDF-2024-08-28-00013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame Véronique DEKKICHE_ (2 pages) Page 42

IDF-2024-07-01-00020 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Alexandre CORDONNIER (2 pages) Page 45

IDF-2024-07-10-00003 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Thibaut THEPENIER (5 pages) Page 48

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-27-00015

Arrêté modificatif n°2024/43 relatif à la
Commission Spécialisée « Organisation des Soins
» de la Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie de la région Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/43

Arrêté modificatif relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** Le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** Le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** Le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 27/2021 du 01 octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 32/2024 du 25 juin 2024 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 33/2024 modifié du 15 juillet 2024 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** La désignation :
- Au sein du collège 7 des offreurs de santé,
- au titre des représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux, de **Madame Delphine CHADOUTAUD (URPS Pharmaciens IDF)** en tant que titulaire en remplacement de Madame Anne AUBIJOUX (URPS Pharmaciens IDF).

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.
- ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 27/11/2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, Vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, Conseillère régionale

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thomas CHAZAL, Maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, Maire de Coubron (93)

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Île-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Île-de-France)	Monsieur Philippe PARTY Madame Gwenaëlle YVINEC
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Île-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE (MEDEF- Île-de-France)	Monsieur Olivier CHALMEAU (MEDEF- Île-de-France)

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

13) un représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Île-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER - Délégué Régional Adjoint, FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP-HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Muraux (78)
Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination :

Titulaires	Suppléants
Madame Pauline LOUIS, Directrice du DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Île-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

25) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91

28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, Trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Delphine CHADOUTAUD, Présidente de URPS - Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF – AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF – AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes - AUIF

30) un représentant de l'ordre régional des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Emmanuel HAY, Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRPMG)

32) un représentant du ministère de la Défense :

Titulaire	Suppléant
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold BELLAN (FEHAP IDF) Madame Marie DEROY (FEHAP IDF)

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-09-00004

Arrêté n° DOS-2024/5578 portant transfert des
locaux de la SAS GSA AMBULANCES (77950
Montereau-sur-le Jard)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/5578

portant transfert des locaux de la SAS GSA AMBULANCES

(77950 Montereau-sur-le Jard)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/940 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 22 février 2021, portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/253, de la SAS GSA AMBULANCES, sise 21, rue des Joncs à Montereau-sur-le-Jard (77950) dont le président est Monsieur Yamine ALLOUM ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, de 2 véhicules de catégorie C type A immatriculés GR-867-LE et GT 969-PZ et d'un véhicule catégorie A type B immatriculé GY-084-PE et de 4 véhicules de catégorie D immatriculés EX-854-NJ, FH-383-TS, FL-403-QE et GH-191-XW délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 11 juillet 2024 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES GSA est autorisée à transférer ses locaux du 21, rue des Joncs à Montereau-sur-le-Jard (77950) au 391, rue de la Noue à Vaux-le-Pénil (77000) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-02-00020

Arrêté n° DOS-2024/5579 portant transfert des
locaux de la SARL L'AVENIR LOCHERES
AMBULANCES (A2L) ayant pour nom commercial
DTSU

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/5579

portant transfert des locaux de la SARL L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L)

ayant pour nom commercial DTSU

(93240 Stains)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°78-1441 en date du 26 décembre 1978, portant agrément, sous le n° 93/TS/110, de la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), sise 70, rue des Prévoyants à Stains (93240) dont le gérant est Monsieur Marcel LIBESSARD ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°97-4073 en date du 04 août 1997, portant et changement de gérance de la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), dont le nouveau gérant est Monsieur Michel DUGAST ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°97-4073 en date du 04 août 1997, portant transfert de locaux et changement de gérance de la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), désormais sise 100 avenue de la République à Epinay-sur-Seine (93800) ayant pour gérant Monsieur Bruno POURRE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°01-3589 en date du 13 août 2001, portant rachat du fonds de commerce de la SARL AMBULANCES ALLENDE par la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), dont le gérant est Monsieur Bruno POURRE ;

- VU** l'arrêté n° 2011-2866 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 novembre 2014, portant transfert de locaux de la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), du 100 avenue de la République à Epinay-sur-Seine (93800) au 13-27, avenue Jean Moulin à Stains (93240) ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2021/2755 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 août 2021 portant transfert de locaux de la société L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), du 13-27, avenue Jean Moulin à Stains (93240) au 15, rue Gambetta à Stains (93240) ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2022/808 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 février 2022 portant ajout de nom commercial L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), ayant pour nom commercial DTSU ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés GK-259-EB, GM-711-CA et GZ-941-AW délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 03 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL L'AVENIR LOCHERES AMBULANCES (A2L), ayant pour nom commercial DTSU est autorisée à transférer son local d'accueil du 15, rue Gambetta à Stains (93240) au 19, rue Sadi Carnot à Bagnolet à la date du présent arrêté.
Le garage, le local de désinfection et les places de stationnement sont situés au 45, rue Auguste Renoir à Montigny-lès-Cormeilles (95370).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 décembre 2024

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France - Direction départementale des
territoires du Val d'Oise

IDF-2024-08-30-00014

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL LIBERT



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 30/08/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Madame LIBERT Delphine

EARL LIBERT

21 rue de la Libération

78980 Mondreville

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Madame,

En date du 15-07-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 332,1539 hectares a été enregistrée complète en date du 22-07-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **22-11-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de l'EARL LIBERT(Mme LIBERT Delphine)**

Commune	Section	n°	Surface en ha	Propriétaire
BEAUFAL	ZE	57 A	0,1440	Lucienne ERBLAND et Catherine GAUTIER
BEAUFAL	ZE	57 B	14,8960	Lucienne ERBLAND et Catherine GAUTIER
BEAUFAL	ZH	69 J	10,9030	Lucienne ERBLAND et Catherine GAUTIER
BEAUFAL	ZH	69 K	10,9030	Lucienne ERBLAND et Catherine GAUTIER
BERCHERES SUR VESGRE	ZK	171 J	1,3315	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
BERCHERES SUR VESGRE	ZK	171 K	0,8876	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
BERCHERES SUR VESGRE	ZK	171 L	2,6627	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
BERCHERES SUR VESGRE	ZN	8 J	0,2334	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
BERCHERES SUR VESGRE	ZN	8 K	3,9074	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
BERCHERES SUR VESGRE	ZN	8 L	0,5043	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
CHAUSSÉE D'IVRY	ZD	49	3,091	LIBERT Alain
CHAUSSÉE D'IVRY	ZD	52 J	3,2424	LIBERT Alain
CHAUSSÉE D'IVRY	ZD	52 K	0,2326	LIBERT Alain
CROTH	ZB	189 J	6,9804	Daniel SOUDET
CROTH	ZB	189 K	1,7703	Daniel SOUDET
DAMMARTIN EN SERVE	F	111	2,3570	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	113	1,0420	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	129	0,7340	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	163	1,9100	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	219	1,1290	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	227 J	0,5469	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	227 K	0,5469	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	241	0,6642	LIBERT Alain
DAMMARTIN EN SERVE	F	246	1,3400	LIBERT Alain
GILLES	ZI	71 J	1,6393	LIBERT Alain
GILLES	ZI	71 K	3,2787	LIBERT Alain
GILLES	ZA	83 J	1,3159	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
GILLES	ZA	83 K	1,3160	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
GILLES	ZI	24	3,0380	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	25	0,3500	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	29	1,5870	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	30 J	1,0580	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	30 K	0,5290	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	31 J	1,2037	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	31 K	2,4073	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	32	3,5240	Delphine LIBERT
GILLES	ZI	34	0,3550	Delphine LIBERT
GUAINVILLE	ZL	28 J	1,6419	LIBERT Alain
GUAINVILLE	ZL	28 K	0,5472	LIBERT Alain
GUAINVILLE	C	478	8,0440	Delphine LIBERT
LE MESNIL SIMON	ZE	83	0,7900	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
LE MESNIL SIMON	ZE	84	0,7600	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
LE MESNIL SIMON	ZE	85 J	0,8700	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
LE MESNIL SIMON	ZE	85 K	0,8700	BRUNOT Françoise et Denise (Indivision Odette BRUNOT)
LE MESNIL SIMON	ZB	20 J	0,9936	Christel SOUILLARD
LE MESNIL SIMON	ZB	20 K	0,2484	Christel SOUILLARD

35, Rue de Noailles BP 1115 - 78011 Versailles Cedex
www.yvelines.pref.gouv.fr

LE MESNIL SIMON	AD	12 J	1,0601	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	AD	12 K	1,0601	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	AD	14	0,6398	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZA	12 J	0,4673	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZA	12 K	0,9347	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZA	35 J	1,0007	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZA	35 K	0,5003	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZA	49	2,5050	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZB	44	1,6430	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZB	88 J	1,7514	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZB	88 K	0,8756	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	13	0,8380	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	15	1,1830	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	17	0,1410	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	18	0,2350	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	70	2,1640	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	90	4,1440	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	91	0,8150	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	92	0,0330	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	109	1,9100	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	110	1,7370	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	111	1,6370	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	112	0,6370	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZE	113	1,7340	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZH	3	0,1180	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZH	17 J	0,4010	LIBERT Alain
LE MESNIL SIMON	ZH	17 K	0,4010	LIBERT Alain
LONGNES	A	2 J	0,4470	LIBERT Alain
LONGNES	A	2 K	1,3410	LIBERT Alain
LONGNES	A	3	0,5230	LIBERT Alain
LONGNES	A	36	1,5890	LIBERT Alain
LONGNES	A	56	1,9170	LIBERT Alain
LONGNES	A	109 J	0,9305	LIBERT Alain
LONGNES	A	109 K	0,9305	LIBERT Alain
LONGNES	A	131	0,7290	LIBERT Alain
LONGNES	A	136 J	0,6753	LIBERT Alain
LONGNES	A	136 K	0,3377	LIBERT Alain
LONGNES	A	139 J	1,4410	LIBERT Alain
LONGNES	A	139 K	1,4410	LIBERT Alain
LONGNES	A	183	0,8950	LIBERT Alain
LONGNES	A	199	0,4540	LIBERT Alain
LONGNES	A	243 J	0,5085	LIBERT Alain
LONGNES	A	243 K	0,5085	LIBERT Alain
LONGNES	A	275	0,8070	LIBERT Alain
LONGNES	A	428	1,2520	LIBERT Alain
LONGNES	B	5	1,7490	LIBERT Alain
LONGNES	B	15	0,0730	LIBERT Alain
LONGNES	B	147 J	1,0660	LIBERT Alain
LONGNES	B	147 K	1,0660	LIBERT Alain
LONGNES	B	148 J	0,5230	LIBERT Alain

35, Rue de Noailles BP 1115 - 78011 Versailles Cedex
www.yvelines.pref.gouv.fr

LONGNES	B	148 K	0,5230	LIBERT Alain
LONGNES	B	159 J	0,8760	LIBERT Alain
LONGNES	B	159 K	1,7520	LIBERT Alain
LONGNES	B	373 J	3,4468	LIBERT Alain
LONGNES	B	373 K	1,7235	LIBERT Alain
LONGNES	B	374	2,6988	LIBERT Alain
LONGNES	B	375	1,7941	LIBERT Alain
LONGNES	B	383 J	0,2811	LIBERT Alain
LONGNES	B	383 K	0,2812	LIBERT Alain
LONGNES	B	385 J	0,5101	LIBERT Alain
LONGNES	B	385 K	0,5101	LIBERT Alain
LONGNES	B	398	0,9469	LIBERT Alain
LONGNES	B	399	1,4687	LIBERT Alain
LONGNES	B	400 J	2,1626	LIBERT Alain
LONGNES	B	400 K	1,0813	LIBERT Alain
LONGNES	B	412 J	0,5043	LIBERT Alain
LONGNES	B	412 K	0,5043	LIBERT Alain
LONGNES	B	413 J	1,7277	LIBERT Alain
LONGNES	B	413 K	1,7277	LIBERT Alain
LONGNES	C	562	0,5576	LIBERT Alain
LONGNES	A	1 J	1,6035	LIBERT Alain
LONGNES	A	1 K	1,6035	LIBERT Alain
LONGNES	A	23	0,5670	LIBERT Alain
LONGNES	A	59 J	0,4583	LIBERT Alain
LONGNES	A	59 K	1,3747	LIBERT Alain
LONGNES	A	114	2,5000	LIBERT Alain
LONGNES	A	129	0,7780	LIBERT Alain
LONGNES	A	271	0,8590	LIBERT Alain
LONGNES	A	274	0,8170	LIBERT Alain
LONGNES	A	276	1,0020	LIBERT Alain
LONGNES	A	372	0,0990	LIBERT Alain
LONGNES	A	387	3,5100	LIBERT Alain
LONGNES	A	488	0,7820	LIBERT Alain
LONGNES	B	8 J	3,6100	LIBERT Alain
LONGNES	B	8 K	1,8050	LIBERT Alain
LONGNES	B	10	2,1600	LIBERT Alain
LONGNES	B	144	2,9450	LIBERT Alain
LONGNES	B	372 J	2,4639	LIBERT Alain
LONGNES	B	372 K	2,4639	LIBERT Alain
LONGNES	D	321	0,1850	LIBERT Alain
LONGNES	D	322	0,5560	LIBERT Alain
LONGNES	D	347	0,3385	LIBERT Alain
MONDREVILLE	ZA	145	1,6190	LIBERT Alain
MONDREVILLE	ZA	151 J	1,5880	LIBERT Alain
MONDREVILLE	ZA	151 K	3,1760	LIBERT Alain
MONDREVILLE	ZB	93	4,4800	LIBERT Alain
MONDREVILLE	ZB	126	0,0237	Commune de MONDREVILLE
MONDREVILLE	ZB	127	0,8773	Commune de MONDREVILLE
MONDREVILLE	ZC	42	1,4730	Commune de MONDREVILLE
MONDREVILLE	AA	41	0,3516	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU

MONDREVILLE	AA	49	2,4258	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZA	162	0,0348	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZA	163	2,1731	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZA	164	0,0121	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZA	200	6,3397	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZA	201	7,1222	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZB	201 J	5,0467	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZB	201 K	1,0224	Geneviève LEBON née FAUCHEREAU
MONDREVILLE	ZC	98	1,7440	Josiane POUTREL
MONDREVILLE	ZC	99 J	2,5820	Josiane POUTREL
MONDREVILLE	ZC	99 K	1,2910	Josiane POUTREL
MONDREVILLE	ZC	136	0,8830	Josiane POUTREL
MONDREVILLE	AB	68	5,7175	Indivision Pierre SOUILLARD
MONDREVILLE	AB	97	1,8435	Indivision Pierre SOUILLARD
NEAUPHLETTE	B	39	1,8580	LIBERT Alain
NEAUPHLETTE	B	27	2,7270	LIBERT Alain
NEAUPHLETTE	C	108	0,3400	LIBERT Alain
NEAUPHLETTE	C	111	0,2120	LIBERT Alain
OULINS	ZB	53 J	0,9840	LIBERT Alain
OULINS	ZB	53 K	0,4920	LIBERT Alain
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	39	0,4200	Daniel SOUDET
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	40	3,4100	Daniel SOUDET
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	68 AJ	9,7730	Daniel SOUDET
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	68 AK	9,7730	Daniel SOUDET
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	68 BJ	6,6918	Daniel SOUDET
ST HILAIRE SUR RISLE	ZB	68 BK	3,3458	Daniel SOUDET
ST OUEN MARCHEFROY	ZB	11	0,2810	LIBERT Alain
ST OUEN MARCHEFROY	ZB	12	2,1050	LIBERT Alain
ST OUEN MARCHEFROY	ZB	22	0,4440	LIBERT Alain
ST PIERRE LES LOGES	ZE	3	5,1660	Catherine BEAUFOUR
ST PIERRE LES LOGES	ZE	56 J	3,6623	Catherine BEAUFOUR
ST PIERRE LES LOGES	ZE	56 K	3,6623	Catherine BEAUFOUR
ST PIERRE LES LOGES	ZE	56 L	7,3246	Catherine BEAUFOUR

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-06-17-00025

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'
EARL DE BAILLEUL



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le **17/06/2024**

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur LANGLOIS Paul-Henry

EARL de Bailleul

Château de Bailleul

27220 Chavigne Bailleul

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 24-05-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 54,3895 hectares a été enregistrée complète en date du 06-06-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **06-10-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter de LANGLOIS Paul-Henry EARL de Bailleul

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Auffreville Brasseuil	D 504	1,7843	Sylvie LANGLOIS
Boissy Mauvoisin	E 101, E 150, E 177, E 178, E 179, E 180, E 181	6,4152	Sylvie LANGLOIS et Anne-Lise LANGLOIS
Dammartin en Serve	A 150, A 466	0,4143	Sylvie LANGLOIS
Favrieux	ZB 26, ZB 27	3,091	Sylvie LANGLOIS
Flacourt	ZA 3	0,743	Sylvie LANGLOIS
Le Tertre St Denis	Y 10, Y 11, Y 19, Z 27, Z 74, Z 75	14,52	Sylvie LANGLOIS
Menerville	X 101	7,4197	Sylvie LANGLOIS
Neauphlette	B 11	6,582	Sylvie LANGLOIS et Anne-Lise LANGLOIS
Neauphlette	A 10, A 11, B 26, B 52	13,42	Sylvie LANGLOIS et Louise-Amélie LANGLOIS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-30-00015

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'
EARL DE LA MARE AU DUC



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 30 août 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Messieurs PERNELLE Thierry et Nicolas

EARL LA MARE AU DUC

14 bis La Butte

78200 Perdreauville

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 16-07-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 181,4944 hectares a été enregistrée complète en date du 29-07-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **29-11-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de EARL LA MARE AU DUC (Messieurs PERNELLE Thierry et Nicolas)**

Commune	Section	n°	Surface en ha	Propriétaire
AUFREVILLE	D	387	0,1260	LEMARIE Robert
BOISSY MAUVOISIN	B	61	0,5115	PERNELLE Thierry
BOISSY MAUVOISIN	C	182	0,3720	PERNELLE Thierry
BREVAL	B	65	1,6890	Hubert PERNELLE
BREVAL	B	71	0,0450	Hubert PERNELLE
BREVAL	B	70	0,8320	Hubert PERNELLE
BREVAL	D	117	1,2130	Hubert PERNELLE
BREVAL	D	105	0,9380	Hubert PERNELLE
BREVAL	B	150	0,7155	Hubert PERNELLE
BREVAL	B	69	0,1750	Hubert PERNELLE
BREVAL	C	24	2,0410	Hubert PERNELLE
BREVAL	B	14	0,9200	Hubert PERNELLE
BREVAL	C	98	2,8060	SCI LE CHAMP DUBOIS
BREVAL	C	173	0,1313	SCI LE CHAMP DUBOIS
BREVAL	B	239	1,2529	CONFAIS Jean-Claude
BREVAL	B	66	0,4460	JEAN Thierry
BREVAL	I	5	0,9480	PERNELLE Thierry
BREVAL	C	20	4,6820	PERNELLE Thierry
CRAVENT	ZD	9	3,1060	Jérôme PERNELLE
FAVRIEUX	ZA	8	0,3830	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
FAVRIEUX	ZA	7	0,6190	PERNELLE Thierry
FAVRIEUX	ZA	47	0,2395	PERNELLE Thierry
GILLES	ZA	37	1,0000	MAROUS Mireille
GILLES	ZI	17	1,6920	MAROUS Mireille
GUAINVILLE	ZH	37	0,2130	PERNELLE Thierry
LE MESNIL SIMON	AB	46	0,4359	DRIEUX Gisèle
LE MESNIL SIMON	ZE	35	0,7350	MAROUS Mireille
LE MESNIL SIMON	ZB	34	1,7110	PERNELLE Thierry
LE MESNIL SIMON	ZB	60	1,2320	PERNELLE Thierry
LE MESNIL SIMON	ZE	34	0,5420	PERNELLE Thierry
LOMMOYE	A	39	3,8510	Jérôme PERNELLE
LOMMOYE	B	15	1,8740	Jérôme PERNELLE
LOMMOYE	B	38	4,5160	Jérôme PERNELLE
LOMMOYE	H	21	3,2550	Jérôme PERNELLE
LOMMOYE	I	3	0,3160	Jérôme PERNELLE
LOMMOYE	G	44	0,0570	Jérôme PERNELLE
MENERVILLE	Y	43	0,7224	Indivision PERNELLE
MENERVILLE	Y	28	1,6733	CONFAIS Jean-Claude
MENERVILLE	Y	25	2,1382	CONFAIS Jean-Claude
MENERVILLE	Y	27	1,4958	PERNELLE Thierry
MENERVILLE	Y	26	0,7320	PERNELLE Thierry
MENERVILLE	Y	29	0,6051	PERNELLE Thierry
MONDREVILLE	ZC	43	0,1750	PERNELLE Thierry
NEAUPHLETTE	I	45	4,4580	Hubert PERNELLE
NEAUPHLETTE	I	32	0,9680	Hubert PERNELLE
NEAUPHLETTE	I	115	0,4349	Indivision PERNELLE
NEAUPHLETTE	I	116	0,1327	Indivision PERNELLE

NEAUPHLETTE	E	166	0,4724	SCI LE CHAMP DUBOIS
NEAUPHLETTE	E	42	1,0070	SCI LE CHAMP DUBOIS
NEAUPHLETTE	E	39	1,4740	SCI LE CHAMP DUBOIS
NEAUPHLETTE	H	98	0,5800	SCI LE CHAMP DUBOIS
NEAUPHLETTE	E	25	0,5490	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	E	37	3,8320	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	E	50	0,1310	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	E	51	2,5430	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	I	46	1,5180	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	I	47	1,9260	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
NEAUPHLETTE	I	4	3,7520	PERNELLE Thierry
NEAUPHLETTE	I	48	0,6590	PERNELLE Thierry
NEAUPHLETTE	I	52	0,0800	PERNELLE Thierry
NEAUPHLETTE	I	53	1,9760	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	11	1,4115	Hubert PERNELLE
PERDREAUVILLE	W	110	0,8820	Jérôme PERNELLE
PERDREAUVILLE	W	109	1,3945	Jérôme PERNELLE
PERDREAUVILLE	U	125	2,0625	SCI LE CHAMP DUBOIS
PERDREAUVILLE	U	147	0,2110	SCI LE CHAMP DUBOIS
PERDREAUVILLE	V	122	1,8050	SCI LE CHAMP DUBOIS
PERDREAUVILLE	X	112	1,9840	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
PERDREAUVILLE	X	116	2,0391	Josiane PERNELLE et Jean-Marie DESLANDES
PERDREAUVILLE	V	1	0,5525	CONFAIS Jean-Claude
PERDREAUVILLE	V	2	4,4460	CONFAIS Jean-Claude
PERDREAUVILLE	V	27	2,6730	CONFAIS Jean-Claude
PERDREAUVILLE	U	138	2,2263	PINEL Michel
PERDREAUVILLE	U	239	0,8394	PINEL Patrick et HEMERY Martine
PERDREAUVILLE	U	254	1,1766	Indivision Boulland
PERDREAUVILLE	V	109	2,6160	Indivision Boulland
PERDREAUVILLE	V	9	3,6980	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	15	1,6485	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	18	3,8335	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	28	1,6445	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	W	260	4,8620	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	W	276	0,9430	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	U	87	4,9540	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	29	0,1410	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	W	261	2,3660	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	U	27	4,1945	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	X	127	8,3313	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	Y	38	0,6720	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	U	26	3,4135	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	112	1,1025	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	113	2,2475	PERNELLE Thierry
PERDREAUVILLE	V	114	1,0580	PERNELLE Thierry
SAINT ILLIERS LA VILLE	C	39	1,8230	Hubert PERNELLE
SAINT ILLIERS LA VILLE	C	40	0,2840	Hubert PERNELLE
SAINT ILLIERS LA VILLE	C	79	3,2043	Hubert PERNELLE
SAINT ILLIERS LA VILLE	C	84	0,1015	Hubert PERNELLE
SOINDRES	ZC	38	1,2260	LEMARIE Robert
SOINDRES	ZC	21	0,5790	LEMARIE Robert
SOINDRES	ZC	22	4,2840	LEMARIE Robert

SOINDRES	ZC	23	2,3300	LEMARIE Robert
SOINDRES	ZD	34	0,0770	LEMARIE Robert
SOINDRES	ZD	35	0,2130	LEMARIE Robert
VERT	ZA	182	4,9110	LEMARIE Robert
VERT	ZA	95	3,3120	LEMARIE Robert
VERT	ZC	53	1,1080	LEMARIE Robert
VERT	ZC	135	2,0810	LEMARIE Robert
VERT	ZC	3	0,0810	LEMARIE Robert
VERT	ZC	4	0,4930	LEMARIE Robert
VERT	ZA	11	1,8250	LEMARIE Robert
VERT	ZA	20	2,4760	LEMARIE Robert

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-06-17-00024

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL VAG



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 17/06/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur QUILLOU Jérôme

EARL VAG

4 rue du Dr Lemercier, Vieil Allonnes

28150 Beauvilliers

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 31-05-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées ci-dessous :

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Ablis	ZC 3, ZC 4, ZD 4	17,68	BOUDET Ludovic
Ablis	ZB 14, ZB 16	3,06	LETOUZE Dominique
Ablis	JO 182	0,257	VANHEMS Louis
Ablis	ZD 2, ZD 3	4,62	VANHEMS Jacques

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 25,6170 hectares a été enregistrée complète en date du 06-06-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **06-10-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-09-03-00015

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA BOIS HENRY



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 03 septembre 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur FOUQUIN Gilles
SCEA du Bois Henry
centre du Bois Henry
78580 Maule

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 24-04-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 237,27010 hectares a été enregistrée complète en date du 29-07-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **29-11-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de SCEA BOIS HENRY (M. FOUQUIN Gilles)**

Commune	Section	n°	Surface en ha	Propriétaire
ANDELU	AA	26	0,1597	SECOBRA recherches
ANDELU	AA	30	0,2624	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	230	1,5830	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	231	0,0700	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	232	0,0700	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	233	0,0535	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	234	0,1420	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	235	0,0920	SECOBRA recherches
AULNAY-SUR-MAULDRE	C	239	0,2160	SECOBRA recherches
LA FALAISE	E	16	2,3125	SECOBRA recherches
LA FALAISE	E	18	9,9666	SECOBRA recherches
LA FALAISE	E	38	0,6153	SECOBRA recherches
LA FALAISE	E	40	0,1125	SECOBRA recherches
MAULE	A	22	3,0579	SECOBRA recherches
MAULE	A	23	0,0350	SECOBRA recherches
MAULE	A	521	10,0000	SECOBRA recherches
MAULE	A	523	20,0000	SECOBRA recherches
MAULE	A	525	4,1761	SECOBRA recherches
MAULE	A	528	20,0000	SECOBRA recherches
MAULE	A	531	6,4440	SECOBRA recherches
MAULE	A	564	6,0000	SECOBRA recherches
MAULE	A	565	23,7142	SECOBRA recherches
MAULE	A	566	10,0000	SECOBRA recherches
MAULE	A	567	5,8807	SECOBRA recherches
MAULE	A	593	0,2100	SECOBRA recherches
MAULE	ZA	39	11,2800	SECOBRA recherches
MAULE	A	18	0,1120	SECOBRA recherches
MAULE	A	196	4,7839	SECOBRA recherches
MAULE	A	200	0,1232	SECOBRA recherches
MAULE	A	201	1,8557	SECOBRA recherches
MAULE	A	205	0,6893	SECOBRA recherches
MAULE	A	206	0,7485	SECOBRA recherches
MAULE	A	207	0,8273	SECOBRA recherches
MAULE	A	215	0,7691	SECOBRA recherches
MAULE	A	216	0,2447	SECOBRA recherches
MAULE	A	218	1,4833	SECOBRA recherches
MAULE	A	219	0,8542	SECOBRA recherches
MAULE	A	220	0,3285	SECOBRA recherches
MAULE	A	221	0,3428	SECOBRA recherches
MAULE	A	223	0,7269	SECOBRA recherches
MAULE	A	224	0,6230	SECOBRA recherches
MAULE	A	238	0,4490	SECOBRA recherches
MAULE	A	239	0,6150	SECOBRA recherches
MAULE	A	279	0,7866	SECOBRA recherches
MAULE	A	280	0,8484	SECOBRA recherches
MAULE	A	314	0,6202	SECOBRA recherches
MAULE	A	316	0,0293	SECOBRA recherches

MAULE	A	419	0,9587	SECOBRA recherches
MAULE	A	426	1,3845	SECOBRA recherches
MAULE	A	437	4,4885	SECOBRA recherches
MAULE	A	443	0,3964	SECOBRA recherches
MAULE	A	594	18,5390	SECOBRA recherches
MAULE	E	101	0,5612	SECOBRA recherches
MAULE	E	119	0,7307	SECOBRA recherches
MAULE	E	247	0,9254	SECOBRA recherches
MAULE	E	253	0,3599	SECOBRA recherches
MAULE	E	254	0,7113	SECOBRA recherches
MAULE	E	290	1,8158	SECOBRA recherches
MAULE	E	291	0,7647	SECOBRA recherches
MAULE	E	303	9,3617	SECOBRA recherches
MAULE	E	311	1,1500	SECOBRA recherches
MAULE	E	312	2,4310	SECOBRA recherches
MAULE	E	313	0,6000	SECOBRA recherches
MAULE	E	314	0,3342	SECOBRA recherches
MAULE	ZA	37	0,9100	SECOBRA recherches
MAULE	A	222	0,2998	SECOBRA recherches
MAULE	A	438	1,0065	DURAT Suzanne
MAULE	ZA	30	2,5580	CORCORAL Yves
MAULE	ZA	31	3,8400	CORCORAL Yves
MAULE	A	203	3,8192	CORCORAL Yves
MAULE	A	194	23,7273	SECOBRA recherches
MAULE	A	527	1,2820	SECOBRA recherches

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-07-01-00019

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA DE MONTLIEU



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 01/07/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur FRISCH DE FELS Edmond

SCEA de Montlieu

1 chemin de la Plaine

78125 Emancé

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 18-06-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 125,4316 hectares a été enregistrée complète en date du 24-06-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **24-10-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter de
la **SCEA de Montlieu (M. FRISCH DE FELS Edmond)**

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Gazeran	B 691A, B716, B726, B728BJ, C15	20,7334	FRISCH DE FELS Jean
Saint Hilarion	A14, A15, A34, A40, A42, A59, ZC8, ZC9J, ZC9K, ZC17J, ZC17K	53,3892	FRISCH DE FELS Jean
Saint Hilarion	A2, A5, ZB5	51,3090	FRISCH DE FELS Isabelle

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-28-00013

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Madame Véronique DEKKICHE_



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 28/08/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Madame DEKKICHE Véronique

2 bis chemin de l'Eglise

78490 Bazoches sur Guyonne

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Madame,

En date du 15-07-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 43,1218 hectares a été enregistrée complète en date du 22-07-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **22-11-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de **Mme DEKKICHE Véronique**

Commune	Section	n°	Surface en ha	Propriétaire
ADAINVILLE	ZD	3J	7,8960	BOURGEON NORBERT EMILE
	ZD	3K	2,1270	
ADAINVILLE	ZC	10J	3,1060	INDIVISION BOURGEON BOSCHAT FRANCOISE YVONNE
	ZC	10K	3,9050	
	ZC	20J	1,5010	
	ZC	20K	0,7270	
	ZC	20L	2,8930	
	ZC	20M	0,2500	
ADAINVILLE	ZD	4J	8,7010	BOURGEON CLAUDE
	ZD	4K	0,8430	
	ZK	9J	1,4660	
	ZK	9K	0,0600	
	ZK	8	3,4360	
	ZL	9J	1,5070	
	ZL	9K	1,1100	
	ZL	72J	1,3900	
	ZL	72K	0,6800	
RICHEBOURG	ZC	15	1,5238	FRANCOIS Marie-Thérèse

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-07-01-00020

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Alexandre CORDONNIER



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le **01/07/2024**

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur CORDONNIER Alexandre

19 rue des Prés de Launay

78980 Neauphlette

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 13-06-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 170,0853 hectares a été enregistrée complète en date du 24-06-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **24-10-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter de
M. CORDONNIER Alexandre

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
La Couture Boussey	ZK 0046	11,8520	GUITEL Ghislaine
La Couture Boussey	ZA 0067	11,9980	LABBE Jeannine
Longnes	A 0154, A 0155	3,4590	LABBE Jeannine
Mousseaux Neuville	ZD 0042	0,3715	LABBE Jeannine
Mousseaux Neuville	ZE 0086	3,1980	GUITEL Ghislaine
Mousseaux Neuville	ZE 0001, ZE 0087, ZE 0089, ZE 0093	54,0614	LABBE Jeannine
Mousseaux Neuville	ZD 0003, ZD 0008	8,7620	LABBE Jeannine
Neauphlette	A 0007, A 0009, B 0062	18,5510	DECHOUY Lucienne
Neauphlette	A 0025, A0026, A0088, A 0097, A 0098, A 0122, A 0123, A 0124, A 0141, B 001, B 002, B 004, B 006, B 0012, B 0063	57,8324	LABBE Jeannine

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-07-10-00003

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Thibaut THEPENIER



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 10/07/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur THEPENIER-VAN DER HEYDEN Thibaut

32 rue du Clos de la Rame

78200 Fontenay Mauvoisin

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 24-04-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 200,7421 hectares a été enregistrée complète en date du 02-07-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **02-11-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de **M. THEPENIER-VAN DER HEYDEN Thibaut**

Communes	Sections	n°	Surfaces en ha	Propriétaires
BEHOUST (78)	C	75	6,1156	Denise SAUSSAY
BEHOUST (78)	C	76	0,1958	Denise SAUSSAY
BOUTIGNY-PROUAIS (28)	G	7	3,513	Frédéric THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	A	171	1,2620	Catherine THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	A	172	0,6210	Catherine THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	B	503	5,4256	Catherine THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	B	507	9,1548	Catherine THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	B	741	1,0815	Catherine THEPENIER
BOUTIGNY PROUAIS (28)	G	15	5,009	Catherine THEPENIER
BUCELAY (78)	ZP	17	0,2185	Jeannine DUTOYA
BUCELAY (78)	ZP	19	0,3600	Jeannine DUTOYA
BUCELAY (78)	ZP	28	1,1600	Frederic THEPENIER
BUCELAY (78)	ZP	13	0,3660	Frederic THEPENIER
BUCELAY (78)	ZP	12	0,1475	Frederic THEPENIER
FAVRIEUX (78)	ZA	41	0,3400	Frédéric THEPENIER
FAVRIEUX (78)	ZA	42	0,4540	Frédéric THEPENIER
FAVRIEUX (78)	ZA	40	0,2730	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	3	4,3240	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	4	0,0360	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	13	0,0700	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	49	4,1280	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	106	2,8218	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	136	0,8974	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	8	0,3190	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	117	0,1390	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	231	1,5536	Jean-Louis ALAIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	24	2,6255	Jeannine DUTOYA
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	85	0,2740	Martine BAUDOING
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	69	2,5275	Monique CHAUVIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	36	0,1970	Jeannine CHRISTINY
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	200	0,1261	Norbert GAUTRIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	14	0,0495	Mathéa CARON
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	110	2,8009	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	92	0,0610	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	24	0,4565	Martine LE CREFF
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	25	1,6020	Martine LE CREFF
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	99	0,2675	Martine LE CREFF
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	19	0,4335	Marie-France LECOQ

FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	103	1,2077	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	120	0,6862	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	126	1,1062	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	86	0,089	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	87	1,2345	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	132	0,2970	Marie-France LECOQ
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	159	0,1724	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	93	0,0440	Fernand RAUX
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	28	0,3220	Georges RONXIN
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	23	2,0490	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	21	0,1905	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	63	2,1835	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	67	1,2555	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	94	0,0400	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	96	0,0905	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	97	0,1655	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	272	0,3750	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	1	0,1295	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	2	0,3340	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	10	0,4320	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	11	2,8975	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	27	0,3545	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	31	0,1290	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	42	3,6765	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	46	0,2155	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	47	1,2580	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	48	0,5975	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	78	0,5075	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	101	2,2366	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	13	0,2395	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	20	1,1345	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	22	0,0810	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	23	0,1695	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	26	0,2735	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	27	0,1955	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	31	0,8015	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	32	1,0955	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	33	1,5090	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	35	2,7445	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	94	2,2496	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	108	1,3472	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	112	4,8668	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	134	2,0345	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	138	2,1159	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	6	0,8980	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	38	0,1815	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	39	0,1915	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	72	0,8195	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	81	1,0795	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	82	0,3410	Frédéric THEPENIER

FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	95	0,7170	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	100	0,7575	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	116	0,3040	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	130	0,1990	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	131	0,0500	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	133	0,1890	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	135	1,2485	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	239	1,7861	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	296	0,1400	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	295	0,1400	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	A	145	0,4212	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	A	223J	0,6600	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	A	407	0,2193	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	28	1,5485	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	39	0,8705	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	X	99	1,4130	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	9	0,7135	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	12	1,4290	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	19	0,8875	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	39	0,2565	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	42	0,9910	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	61	2,1715	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	64	5,149	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	98	0,3171	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	114	1,3119	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	128	0,8327	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	132	1,8954	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Y	140	0,4181	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	37	0,5400	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	70	1,1450	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	105	1,3945	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	115	5,9560	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	128	0,6095	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	237	0,5397	Frédéric THEPENIER
FONTENAY MAUVOISIN (78)	Z	294	1,2049	Frédéric THEPENIER
GARANCIERES (78)	A	268	0,2783	Josette JOUSSET
GARANCIERES (78)	A	272	0,3390	Josette JOUSSET
GARANCIERES (78)	A	270	0,232	Gisèle RODIER
GARANCIERES (78)	A	274	0,3799	Denise SAUSSAY
GARANCIERES (78)	A	276	0,2635	Denise SAUSSAY
GARANCIERES (78)	A	242	0,5820	Denise SAUSSAY
GARANCIERES (78)	O	286	2,6186	Denise SAUSSAY
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	206	0,8717	Jean-Louis ALAIN
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	78	0,0650	Jeannine CHRISTINY
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	725	2,7130	René CITROEN
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	140	0,3197	Norbert GAUTRIN
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	143	0,3141	Yvon REMY
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	95	0,4490	Jeannine DUTOYA
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	138	0,6415	Jeannine DUTOYA
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	81	0,2765	Jeannine DUTOYA

JOUY MAUVOISIN (78)	Z	880	1,0335	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	204	0,1211	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	105	0,2790	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	115	0,4840	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	116	0,5220	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	141	2,4084	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	142	1,0385	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	208	0,2747	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Y	210	0,1567	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	77	0,4660	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	79	0,2600	Frédéric THEPENIER
JOUY MAUVOISIN (78)	Z	114	0,8605	Frédéric THEPENIER
LE MESNIL SIMON (28)	AD	67	0,7124	Catherine LAMBERT
LE MESNIL SIMON (28)	AD	69	6,6694	Catherine LAMBERT
ORGERUS (78)	C	171	7,9199	Frédéric THEPENIER
ORGERUS (78)	D	263	2,8375	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	68	0,3910	Jeannine DUTOYA
PERDREAUVILLE (78)	U	69	0,3910	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	71	0,3290	Marie-France LECOQ
PERDREAUVILLE (78)	U	80	0,8000	Jean-Louis ALAIN
PERDREAUVILLE (78)	U	65	0,5825	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	66	0,7230	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	70	0,8830	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	78	0,2955	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	98	1,4180	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	U	99	0,9300	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	118	0,1624	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	120	0,1119	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	122	0,8592	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	124	0,1898	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZE	29	0,2302	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	126	1,5958	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZA	128	0,7275	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZE	103	0,2700	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	ZE	104	0,9230	Frédéric THEPENIER
PERDREAUVILLE (78)	W	139	0,0872	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	W	184	0,1372	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	W	185	0,1080	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	W	208	0,041	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	W	209	0,2024	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	W	224	0,1541	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	X	110	2,6376	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	Y	40	0,2225	Martine HERBERT
PERDREAUVILLE (78)	Y	41	0,1025	Martine HERBERT
SOINDRES (78)	ZE	31	0,3703	Roger HEBERT